

**Délibération n°34**

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
61

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
59

**Nombre de votants :**  
59

**Date de convocation :**  
30 mai 2018

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
13 juin 2018

**Objet :**  
Réseau de lecture publique  
d'Ennezat – conventions de mise  
à disposition de personnel avec  
les communes de  
Chappes, Malintrat, Les Martres  
d'Artières et Saint-Beauzire :  
approbation de la fiche  
mutualisation 2017 et de la fiche  
prévisionnelle 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY  
Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

*Absents :*

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

M Roland GRENET

**Rapport n°34 – Réseau de lecture publique d'Ennezat – conventions de mise à disposition de personnel avec les communes de Chappes, Malintrat, Les Martres d'Artières et Saint-Beauzire : approbation de la fiche mutualisation 2017 et de la fiche prévisionnelle 2018**

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 en date du 12 décembre 2016 portant création de Riom Limagne et Volcans par fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic Sources et Volcans,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 en date du 22 décembre 2017 portant création de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans par transformation de la communauté de communes,

Vu la délibération du 18 octobre 2016 par laquelle la communauté de communes Limagne d'Ennezat a approuvé le dispositif de mise à disposition de personnel communal à la communauté de commune afin d'exercer des missions de lecture publique,

Vu les conventions signées avec les communes de Chappes, Malintrat, Les Martres d'Artière et Saint-Beauzire,

Considérant que la compétence lecture publique est exercée par Riom Limagne et Volcans sur le territoire de l'ex communauté de communes Limagne d'Ennezat,

Considérant les heures de travail réalisées en 2017,

Considérant le tableau prévisionnel 2018 suivant :

Commune	Nombre d'heures prévisionnelles 2018	Coût unitaire de fonctionnement /agent	Coût total €
Chappes	250	19,80 €	4 950
Malintrat	154	15,10 €	2 321
Martres d'Artières	257	19,35 €	4 973
Saint-Beauzire	184	20,60 €	3 790
TOTAL	845	-	16 034

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve les fiches de mutualisation prévisionnelle 2018 fixant les montants prévisionnels pour l'exercice 2018,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 6 juin 2018***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

